

Commune :

HOCHSTATT

Département :

HAUT-RHIN



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 juin 2010**

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes BARTH Marie-Thérèse, HECKLEN Matthieu, HASSLER Elisabeth, HAENLIN Thierry, HARTMANN Mathieu, GENDRIN Michel, SCHLIENGER Hugues, REINAUER Huguette, LOCHER Guy, FOURNIER Marie-Rose, BADER Jean-Pierre, WEISS Guilaine, ECKENFELS Jacques, FAURE Roger, BUIRETTE Martine, BACH Antoine.

Sont absents excusés :

Monsieur FRAN CZAK Jean-Marie qui donne procuration à Monsieur LOCHER Guy
Monsieur PRINZBACH David qui donne procuration à Monsieur HECKLEN Matthieu

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 03 mai 2010**
2. **Urbanisme**
 - **Permis de construire**
3. **Finances**
 - **Encaissement de deux chèques CIADE**
 - **Astreinte administrative en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes**
 - **Information sur redevance GRDF d'occupation du domaine public**
4. **Travaux**
 - **Approbation de l'avant-projet sommaire de l'aménagement des abords de la mairie**
 - **Choix du maître d'œuvre pour la mise aux normes « accessibilité » de la mairie**
 - **Enfouissement des réseaux Grand'Rue : Convention France Télécom**
5. **Compte rendu de délégation**
 - **Achat d'une débroussailleuse**
6. **Communications diverses**
 - **Personnel Communal**
 - **Suivi des chantiers en cours**
 - **Information**
 - **Programme des travaux d'exploitation ONF – Année 2011**
7. **Divers**
 - **Remerciements**

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame Guilaine WEISS.

1. Approbation du procès verbal du 03 mai 2010

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la réunion du 03 mai 2010 à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur BADER demande si au niveau du point 4.2 « Enfouissement des réseaux Grand'Rue et rue de Zillisheim : Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre », il est bien question des honoraires du Cabinet BEREST.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de la rémunération du maître d'œuvre, qui, au démarrage des travaux, n'est très souvent qu'un montant prévisionnel qui doit être réajusté par la suite.

Le procès verbal de cette séance n'appelant pas d'autres observations, est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Permis de construire

Déposés par

Monsieur Christian SCHLIENGER, domicilié 4, rue Claude Debussy à HOCHSTATT pour la construction d'un hangar de stockage agricole avec écurie, sur le terrain cadastré section 8 – parcelles 161, 162 et 163.

Monsieur Mattéo GIUFFRE et Madame Letizia CALTAGIRONE, domiciliés 3, rue du Tarn à MULHOUSE, pour la construction d'une maison individuelle au niveau du lotissement « Les Petits Champs » sur le terrain cadastré section 5 – Lot N°6.

Un avis favorable a été émis pour ces demandes de permis de construire.

Monsieur HAENLIN s'interroge, eu égard à la demande de construction de Monsieur SCHLIENGER, s'il n'y a pas de risque que son hangar agricole avec écurie ne soit un jour répertorié comme une installation classée.

Il s'inquiète également de savoir s'il n'y a pas d'autres demandes de permis de construire en cours, car des travaux sont visiblement engagés chez certain.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas d'autres permis déposés en mairie et que le propriétaire qui a engagé des travaux sans autorisation, en l'occurrence Monsieur WITTMANN a été mis en demeure, par lettre recommandée, de régulariser sa situation.

3. Finances

3.1. Encaissement de chèque

La Commune a été destinataire de deux chèques émis par la CIADE :

- d'un montant de 2 600,-€, en règlement du sinistre du 14 mars 2009 au niveau du pont sis angle rue du Ruisseau et rue de la Chapelle.

- d'un montant de 790,36 €, en règlement du sinistre du 02 mars 2010 suite à l'endommagement d'un mât d'éclairage public rue Haenlin, par l'entreprise GRE.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
accepte l'encaissement de ces chèques.

3.2. Redevance d'Occupation du Domaine Public en 2010

L'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz donne lieu au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que c'est le décret N°2007-606 du 25 avril 2007 qui définit la revalorisation annuelle de son montant, en fonction du dernier index ingénierie connu au 15 janvier de l'année concernée.

La longueur totale de canalisations de distribution présentes sur le domaine public communal au 31 décembre 2009 est de 10 088 m.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du Domaine Public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que la redevance due au titre de 2010 soit fixée à :
 $(0,035€ \times 10\,088\text{m} + 100\,€) \times 1,0616 \times 1,00026$
soit un total de 481 €

Cette recette sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, à l'unanimité,
adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public, par les ouvrages de distribution de gaz.

3.3. Astreinte administrative en matière de Publicité, d'Enseignes et Pré-Enseignes pour 2010

Le Préfet du Haut-Rhin a adressé une note à l'ensemble des maires les informant que pour l'année 2010, ce montant s'élevait à :

94,15 €

Cette somme est révisée chaque année, en application de l'indice mensuel des prix à la consommation (hors tabac) de l'ensemble des ménages, du mois de janvier 2010, calculé par l'INSEE et publié au Journal Officiel.

La consigne est d'appliquer cette astreinte à tous les arrêtés de mise en demeure concernant les dispositifs publicitaires pris postérieurement au 26 février 2010.

A ce propos, Monsieur LOCHER évoque le dérangement occasionné par la société chargée du remplacement des affiches publicitaires sur le panneau voisin de son habitation, en effet, cette prestation est effectuée le matin à 3 heures, engendrant des nuisances, sonore et lumineuse. Monsieur le Maire demande que soit pris contact avec la société pour régler ce problème.

4. Travaux

4.1. Aménagements des abords de la mairie

Conformément à son exposé présenté lors de la réunion Intercommissions, le 27 avril dernier, Madame Céline GUILLOT-PEREZ de l'Atelier Villes et Paysages, a transmis l'avant-projet sommaire de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs visés et après en avoir détaillé les différents aspects, soit :

- créer un parvis pour la mairie
- lier l'église et la mairie (créer un cœur de bourg)
- « accrocher » la mairie et l'orienter de façon à ce qu'elle ne soit plus isolée
- créer un espace de convivialité
- marquer la hiérarchie des voies
- améliorer la lisibilité des carrefours
- redonner une place aux piétons : lieux de convivialité, mais aussi circulation plus confortable
- ralentir les automobilistes
- rendre accessible le monument aux Morts

Il soumet l'avant-projet à l'approbation du Conseil Municipal.

Celui-ci, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'avant-projet sommaire des aménagements des abords de la mairie tel que présenté par Madame GUILLOT-PEREZ de l'Atelier Villes et Paysages.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Monsieur FAURE rappelle la proposition qu'avait faite Monsieur HAENLIN, destinée à sécuriser la venelle qui débouche sur la rue de Zillisheim.

Monsieur le Maire lui confirme que ceci a bien été pris en compte, qu'une borne a été achetée, mais qu'elle ne sera mise en place qu'à l'issue des travaux d'enfouissement des réseaux.

Madame FOURNIER s'inquiète de la continuité du bon fonctionnement de la fontaine après son déplacement.

Monsieur le Maire la rassure.

Il rappelle, par ailleurs, que ce déplacement ne modifiera en rien les règles de circulation routière : la Grand'Rue débouchant sur la rue de Zillisheim, restera prioritaire.

Le risque de problèmes liés aux passages de camions dans la Grand'Rue vers la rue de Zillisheim est évoqué : une interdiction à l'entrée de la rue de la Chapelle est proposée pour ce type de véhicules.

Monsieur HAENLIN propose que soit sollicitée Madame RICHARD pour la cession d'une partie de son terrain, afin d'élargir la Grand'Rue au droit de la mairie, ce, en échange d'une parcelle de terrain, propriété de la Commune, attenante au presbytère.

Il interroge Monsieur le Maire quant aux bordures tranchantes présentées par Madame GUILLOT-PEREZ lors de la réunion du 27 avril, dont la finalité est un ralentissement assez incisif de la vitesse.

Monsieur le Maire lui répond que ce système de bordures n'est absolument pas envisagé et qu'il ne sera question que de la mise en place des traditionnels fils d'eau.

Quant à l'élargissement de la Grand'Rue, par l'intermédiaire d'un échange de terrain, il n'y est pas très favorable : car, au niveau de cette étude de l'aménagement des abords de la mairie, est prôné un rétrécissement des voies afin d'assurer une meilleure sécurité de tous.

Toutefois, il se dit prêt à contacter Madame RICHARD et à évoquer la question avec elle.

Monsieur HECKLEN suggère que soit transmis un plan, voire organisée une réunion avec les riverains concernés.

Monsieur le Maire confirme, après la conversation téléphonique qu'il a eu ce jour avec Madame GUILLOT-PEREZ, que l'étude se poursuit et que d'ici cet automne pourra être lancé l'avant-projet relatif à la première tranche de ces travaux.

4.2. Accessibilité de la mairie : choix du maître d'oeuvre

Par délibération en date du 03 mai dernier, le Conseil Municipal décidait, dans le cadre de l'aménagement des abords de la mairie, de la mise aux normes « accessibilité » du bâtiment « Mairie », et, autorisait Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix du maître d'oeuvre.

Un avis d'appel public à candidatures a été publié sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Sur 8 Cabinets d'architecture et bureaux d'études ayant sollicité un dossier, 2 ont transmis une proposition.

L'ouverture des offres et l'analyse de celles-ci ont eu lieu en mairie le lundi 14 juin 2010.

Les critères de jugement permettant d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse étaient les suivants :

- les références dans le domaine de la réalisation (MOE) d'aménagements de bâtiments recevant du public
- les moyens et méthodes mis en œuvre
- le prix

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Cabinet d'Architecture LEGROS-COIFFIER à BURNHAUPT LE HAUT, classée comme étant la mieux disante.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise aux normes « accessibilité » de la mairie au Cabinet d'Architecture LEGROS-COIFFIER à BURNHAUPT LE HAUT, dont les honoraires provisoires sont de 18 276,-€ HT, soit 12 % du coût prévisionnel des travaux estimés à 152 300,-€.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tout document à intervenir.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation qu'ont tous les établissements recevant du public, d'ici 2014, de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité, tant pour le public que pour le personnel.

Pour cette étude, un crédit de 11 000 € a été inscrit au budget primitif 2010 : article 2031 opération 014 « Mairie ».

4.3. Enfouissement des réseaux Grand'Rue – Rue de Zillisheim : Convention France Télécom

Conformément à sa délibération prise en date du 29 mai 2009, le Conseil Municipal décidait les travaux d'enfouissement des réseaux secs Grand'Rue et rue de Zillisheim.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention destinée à formaliser et à fixer les modalités financières ainsi que juridiques, liées à la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens qui sont la propriété de France Télécom.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise Monsieur le Maire à signer, avec France Télécom, la convention matérialisant toutes les modalités financières et juridiques pour :

- un montant de 2 044,51 € TTC pour les prestations d'ingénierie,
- un montant de 7 246,80 € HT, soit 8 667,17 € TTC pour les travaux de câblage.

5. Compte rendu de délégation

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

5.1. Achat d'une débroussailleuse

Au vu des devis qui ont été demandés, la commande d'une débroussailleuse livrée avec harnais et casque pour un montant TTC de 787,50 € a été passée auprès de la Société GROSS d'ILLFURTH.

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2010 : article 21578 – opération 014 « Mairie ».

6. Communications diverses

6.1. Personnel Communal

- Monsieur le Maire informe ses collègues élus de la réussite de :
 - Monsieur Didier BURGER, aux épreuves destinées à l'obtention du permis poids lourd ;
 - Mesdames Marie-Renée BERTSCH et Josiane SCHNITTER à l'examen professionnel donnant accès au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe.

- Il évoque également la lettre de Madame Françoise RULLIER, ATSEM, en date du 31 mai 2010, sollicitant le renouvellement de sa mise en disponibilité de droit pour 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2010.
Ce renouvellement ayant pour conséquence la prolongation de la mise à disposition de Madame Sylvie MARY, par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.
- Enfin, Monsieur le Maire aborde la question du remplacement de Monsieur SCHMITT qui cessera son activité professionnelle le 31 juillet prochain.
Une offre d'emploi est parue sur le site « Cap Territorial » et de nombreuses candidatures ont été réceptionnées en mairie.

Au vu de la situation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au recrutement de Monsieur Robert CALDART dont le contrat aidé prend fin à la même date, et, afin de compléter l'équipe, d'embaucher un jeune par le biais d'un nouveau contrat aidé de 20 heures hebdomadaires.

6.2. Suivi des chantiers communaux

- Le chantier de la rue Haenlin est terminé. La réception des travaux est programmée le jeudi 17 juin 2010 à 16 heures sur place.
- L'entreprise CET a démarré les travaux d'enfouissement des réseaux secs au niveau de la Grand'Rue et de la rue de Zillisheim.
- Après une période de léthargie, et l'expédition de courriers rappelant, tant aux entreprises titulaires des différents lots, qu'aux maîtres d'oeuvre, leurs obligations respectives, Monsieur le Maire évoque le regain d'activité au niveau du Club House.
- Les entreprises SNEE et ISS interviennent actuellement au niveau du terrain de football pour terminer leurs missions.
- Les travaux de réfection et de pontage des fissures des différentes voies de la Commune se terminent.
- Le portail à l'arrière du cimetière est en place.
- Dans le cadre des travaux de réhabilitation intérieure et extérieure, Monsieur Francis HEYD a visité l'église le jeudi 3 juin dernier, en présence des membres du Conseil de Fabrique.

6.3. Propriété GORIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente par adjudication forcée de la maison appartenant à Monsieur et Madame GORIN, sise au 13, rue des Ecoles.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal pour une décision sur cette aliénation pour une éventuelle substitution au profit de la collectivité.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la proposition d'aliénation de ce bien ;
- fixe un montant plafond d'acquisition entre 75 000 et 80 000 € ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire précise qu'en pareil cas, la Commune ne peut préempter, mais acquérir le bien au prix de la dernière enchère ou surenchère, par substitution à l'adjudicataire.

Madame FOURNIER estime qu'il faudrait acquérir ce bien si son prix d'achat est raisonnable.

Madame WEISS et Monsieur BADER adhèrent également en suggérant pour la destination de ce bâtiment, la création d'un chantier-école.

Monsieur le Maire assistera à cette adjudication forcée, ainsi qu'à celle du terrain de Monsieur Bernard HECKLEN.

6.4. Programme des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux ONF – Exercice 2011

L'ONF a transmis le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) ainsi que des travaux patrimoniaux au sein de la forêt communale de HOCHSTATT, pour l'exercice 2011.

Cette programmation doit, au préalable, être soumise à l'approbation du Conseil Municipal dont l'accord est également nécessaire pour le contrat d'approvisionnement passé entre l'ONF et les Sociétés PIGUET et NOLLINGER (Scieries) pour la vente de hêtres.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la réalisation du programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux présentés par l'ONF ;
- autorise la passation d'un contrat d'approvisionnement entre l'ONF et les Sociétés PIGUET et NOLLINGER pour la vente de hêtres ;
- délègue Monsieur le Maire pour signer les bordereaux en retour.

6.5. Remerciements

Des remerciements sont parvenus de la part de

⇒ Madame Alice SCHILLINGER
pour l'attention témoignée par la Municipalité à l'occasion de son 108^{ème} anniversaire, qui fait d'elle la doyenne du Haut-Rhin.

⇒ Monsieur Jean LERMUZEAUX
pour l'attention témoignée par la Municipalité à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire.

⇒ Madame Irène MICHEL

⇒ Madame Jeanne LOETSCHER

pour l'attention témoignée par la Municipalité à l'occasion de leur 80^{ème} anniversaire.

6.6. Interventions diverses

➤ Monsieur LOCHER rappelle que la Commission Fleurissement devrait se réunir d'ici la fin du mois et informe ses collègues élus que chacun peut récupérer son « lot » de « Feuillet », afin d'en effectuer la distribution.

➤ Monsieur SCHLIENGER observe que, suite à la pose de dalles sur la terrasse de L'AUBERGE DES 4 SAISONS, le tas de gravillons enlevé n'a pas été débarrassé.

Un courrier sera adressé au restaurateur.

➤ Madame BUIRETTE relève le récurrent problème du manque de visibilité, à la sortie du Clos St Pierre, dû aux arbustes plantés le long de la rue de la Chapelle. La végétation sera taillée.

➤ Madame REINAUER évoque le dérèglement d'un mât d'éclairage public dans le lotissement l'Attenberg. Monsieur HECKLEN lui répond qu'il semble qu'une pièce est à changer.

➤ Madame FOURNIER demande que le rotor soit passé au niveau du talus de la rue Haenlin.

➤ Monsieur FAURE rappelle le comblement de la saignée afférente aux travaux d'installation du radar ralentisseur de vitesse au niveau de l'Attenberg. Monsieur le Maire lui répond que la Société a été informée et enjointe à terminer sa prestation.

Monsieur FAURE sollicite également Monsieur le Maire, quant à la rencontre qu'il s'était proposé d'organiser avec les membres du bureau de l'AFU de la Montagne. Monsieur le Maire confirme que cette réunion aura bien lieu, toutefois, en raison des problèmes de santé de Monsieur WAGNER, il ne souhaite pas solliciter ce dernier pour l'instant.

➤ Monsieur HAENLIN signale que rue des Cigognes, le caniveau traversier est en train de s'abîmer : une des grilles se descellant. Puis, il pose la question de l'aménagement des venelles du village qui pourrait démarrer cet été, durant les congés scolaires.

➤ Monsieur HAENLIN évoque les différentes techniques qui ont été utilisées aux fins de réfection des voies de la Commune.

Madame BARTH explique qu'effectivement la Société SCREG est intervenue pour des travaux de pontage, c'est-à-dire de comblement des fissures et que la Société MATROL a procédé au gravillonnage des chaussées.

Ce sont plus de 5 km de voies qui ont été ainsi « réparées » pour un montant de plus de 12 000,- €.

- Monsieur ECKENFELS pointe un problème au niveau du lotissement du Moulin : le stationnement sauvage et récurrent, ainsi que l'attitude peu civique de certains. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire,
Michel WILLEMANN



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Willemann', is written over the official seal. The signature is fluid and cursive, with a long vertical line extending downwards from the end of the name.